



Garde d'enfants difficile et menace.

Par **Emilou**, le 17/10/2010 à 12:48

Bonjour,

Voilà, je suis avec un homme qui a 3 enfants, de 6ans, 3ans et 1an. Ils sont passés devant le juge et il a droit à un week end sur deux. Son ex femme le laisse les voir autant qu'il le souhaite pour l'instant mais l'a menacé de faire appliquer la décision du juge si jamais il avait quelqu'un d'autre dans sa vie. Elle refuse qu'il refasse sa vie et qu'une autre femme voit ses enfants. Peut-il faire quelque chose contre ça? Il ne supporterai pas de voir ses enfants qu'une fois toute les deux semaines....

Merci d'avance.

Par **Domil**, le 17/10/2010 à 14:36

Il ne peut rien faire si elle décide d'appliquer le jugement sauf demander un nouveau jugement pour avoir plus de droits d'hébergement (le mercredi par exemple)

Par **Emilou**, le 17/10/2010 à 14:38

Merci de votre réponse. Mais il ne peut pas jouer sur le fait qu'elle le menace de lui "enlever" ses enfants sous prétexte qu'il veut refaire sa vie ? Elle n'a pas le droit....

Par **Claralea**, le 17/10/2010 à 14:43

Elle ne le menace pas de lui enlever ses enfants s'il refait sa vie mais d'appliquer la décision de justice de ne lui laisser qu'un week end sur deux

Par **Emilou**, le 17/10/2010 à 14:45

Donc il ne peut rien faire parce que c'est ELLE qui en décide toute seule..? Si ça l'arrange elle lui laisse les petits et il peut les garder mais dès que quelque chose n'ira plus pour elle, elle

fait appliquer la decision et il peut rien y faire?!

Par **Claralea**, le **17/10/2010** à **14:47**

Relisez ce que Domil vous a dit, elle peut faire appliquer le jugement mais il a aussi le droit le demander un nouveau jugement avec un peu plus de garde comme le mercredi par exemple

Par **Emilou**, le **17/10/2010** à **14:49**

C'est aussi ce que je lui ai dis mais il a peur que si il re demande un jugement elle fasse appliqué la décision pendant tout ce temps.. Je me doute qu'il n'y a pas trop de solutions mais je demande quand même au cas où....

Par **Domil**, le **17/10/2010** à **14:52**

Appliquer le jugement ne veut pas dire qu'elle lui enlève les enfants.
Il fallait qu'il demande autre chose lors du jugement, maintenant, soit il reste dans la situation actuelle, soit il accepte de ne voir ses enfants qu'un WE sur deux, et fait la requête en modification du jugement

Par **Claralea**, le **17/10/2010** à **14:52**

s'il est obligé d'en passer par là en attendant le jugement, ça vaut le coup non ? Moins voir ses enfants en ce moment pour les voir plus ensuite et en votre presence

Par **Emilou**, le **17/10/2010** à **14:54**

Oui, c'est ce que je pense. Mais c'est difficile pour lui. Je lui en parlerai....